

Cités éducatives

Note d'analyse et d'opportunité

Objet : programme interministériel de la politique de la ville « LES CITES EDUCATIVES », co-piloté par le CGET et le ministère de l'Éducation Nationale

Contexte : Programme phare du **plan Borloo** (voir la [note de décryptage](#) du Labo de mai 2018), une des rares mesures non enterrées. Lancement officiel du programme le 5 novembre 2018 par Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du logement, et Jean-Michel Blanquer, MEN.

1. Cadre général du programme :

Nouvelle étape du volet éducatif de la Politique de la ville, forme de **label** d'excellence en matière éducative – Un cahier des charges national sera diffusé en janvier 2019.

60 quartiers ciblés, en renouvellement urbain et sans mixité sociale, sur la base du volontariat des collectivités locales

Calendrier de mise en œuvre :

- Publication du cahier des charges en janvier 2019
- Identification des territoires volontaires jusqu'en février-mars
- Diagnostic et élaboration de projets dès janvier
- Projets finalisés et attribution des labels en mai/juin 2019
- Mise en œuvre à la rentrée de septembre 2019.

Les projets ont vocation à s'étendre sur **3 ans** (durée de renouvellement des contrats de ville actuels)

Les préfets et DASEN sont chargés de contacter et de mobiliser directement les grandes collectivités (communes et agglomérations) afin d'identifier les 60 quartiers ciblés. Il n'y aura pas a priori d'appel à manifestation d'intérêt ni d'appel à projet.

Principes généraux : relancer la **dynamique de « coopération éducative »**, et organiser la mobilisation des acteurs autour de l'école.

Logique de projet local (pas de dispositif national modélisé)

Acteurs : Tous ceux qui peuvent contribuer à la continuité éducative et ce dès la petite enfance (enseignants, parents, animateurs, travailleurs sociaux, professionnels PMI, éducateurs sportifs, bibliothécaires, personnels municipaux...).

Trois axes sont privilégiés (selon la logique du [Pacte de Dijon](#) porté par France Urbaine et l'ADCF en avril 2018) :

- Conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire
- Assurer la continuité éducative entre l'ensemble des temps (notamment périscolaire)
- Ouvrir le champ des possibles par l'implication de ressources extérieures au territoire, notamment des établissements culturels, des entreprises, et en intégrant des questions liées au numérique, à la mobilité...

Public : les 0-25 ans.

Périmètre : grand quartier QPV très ségrégué (20 à 30 000 habitants), dans une logique de bassin de vie, en lien avec la commune et la communauté d'agglomération.

Pilotage local : la piste privilégiée à l'heure actuelle est un portage par un établissement scolaire du site, avec un chef d'établissement (principal de collège) en tant que pilote.

Financement :

L'obtention du label permettra d'obtenir un appui en ingénierie et un soutien financier de l'Etat. Une enveloppe de 34 M d'euros dédiée au programme est inscrite dans le projet de loi de finances 2019.

2. Mobilisation du réseau de la Ligue de l'enseignement :

Ces quelques pistes ont été évoquées avec le CGET, lors d'une rencontre en décembre 2018

- Participation du centre confédéral à la **conception et l'animation nationale du programme** – notamment participation au **comité national d'orientation** (lien avec la CNAF, l'ANRU, la DJEPVA, le PIC Plan d'Investissement dans les Compétences et le ministère de l'Emploi de la formation professionnelle, le ministère de l'enseignement supérieur,...)
- **Le réseau Ligue, acteur local** des cités éducatives sur 10 à 15 sites dans un premier temps
- **Eventualité d'un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage** sur 1 à 2 territoires pilotes.

D'autres grandes organisations associatives ont été sollicitées : Francas, AFEV, ANARE, ANDEV, RFVE

3. Principes d'action pour le réseau de la Ligue de l'enseignement :

- **4 préoccupations** prioritaires qui ont souvent été les parents pauvres de ce type d'ambition :
 - o Le **lien partenarial fort à l'Education Nationale**, souvent en marge des projets territoriaux (faible culture partenariale au sein de l'institution, mais intérêt des logiques de projets de réseau en EP)
 - o L'enjeu de la **mobilité** : éviter l'enfermement des parcours et des dispositifs dans le seul périmètre de proximité de quartiers qui souffrent de ségrégation, d'absence de mixité, et de faiblesse des ressources en services publics, équipements culturels, etc...
 - o L'importance de la **participation et de la démocratie implicative** dans la gouvernance (et notamment la place de la vie associative locale, des conseils citoyens,...)
 - o L'importance du développement d'une **culture partagée** autour de valeurs et finalités communes : partage de cultures professionnelles, place de l'expertise d'usage citoyenne, logique de coéducation

- **Mobiliser des leviers précis et concrets de partenariat**, et ne pas s'enfermer dans une architecture de gouvernance partenariale globale trop large au départ (importance de la progressivité et du temps long pour consolider la culture du partenariat)
 - **Approche individualisée** via la Réussite éducative et **les PRE** : équipe de RE, lien aux réseaux du social et de la santé
 - **Préscolarisation et scolarisation progressive** dans le cadre de la mise en place de l'obligation d'instruction à 3 ans : structures de la petite enfance, dispositifs passerelle (convention CAF-EN)
 - **PEdT et plan mercredi**, en lien avec un éventuel projet éducatif local plus large, incluant CV, CEJ, CLAS, CLEA, etc...
 - **Accompagnement à la scolarité et dispositifs de remédiation de l'EN** (devoirs faits, AP, APC, PPRE ...) – s'inspirer de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001 ou de la charte de la réussite éducative de 2013 ?
 - **Parentalité** (REAPP, EVS, LEAP, centres sociaux, médiations école-famille, actions sociolinguistiques pour primo-arrivants,...) : importance du lien avec la CAF
 - **Logiques de parcours** en lien avec le Socle Commun S4C (articuler les contributions des différents acteurs dans et hors école) : parcours citoyen, PEAC, parcours Avenir
 - **Transitions entre cycles et degrés scolaires** : conseil Ecole-collège et cycle 3, nouveaux enjeux d'**orientation** en fin de collège en lien avec les réformes des lycées (parcours avenir et découverte des métiers...), accès à l'enseignement supérieur (parcours d'excellence, cordées de la réussite)...
 - **Accompagnement à la mobilité** : découverte pour les enfants et les familles (classes découvertes et séjours scolaires, séjours de vacances, etc...), aides à la mobilité des jeunes,...
 - **Lutte contre le décrochage scolaire**
 - Dans le cadre de la scolarité obligatoire (lutte contre l'absentéisme, dispositifs de remédiation ou relais, gestion des exclusions temporaires ou définitives...)
 - Au-delà de 16 ans, avec les publics NEET : lien aux MLDS et plateforme Foquale,...
 - Dispositifs **de formation professionnelle, apprentissage, et insertion** (CFA, E2C,...)
 - **Education au et par le numérique** : fractures d'usage, pratiques familiales,...
 - **Actions d'information et/ou de formation communes interinstitutionnelles**, sur des sujets de préoccupation partagée : problème des disponibilités croisées entre professionnels, et avec les familles